



Direction Générale des Services  
Techniques

Pôle technique

Mairie de Saint-Joseph  
277 rue Raphaël-Babet - BP1  
97480 Saint-Joseph, La Réunion

T: 02 62 71 73 00

## AVIS DE PRESSE

### ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE VINCENDO SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

Par arrêté municipal n° 102.120.25..... en date du 11/08/2025, le Maire de la commune de Saint-Joseph a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière communal de Vincendo, situé allée des Rameaux sur le territoire de la Commune de Saint-Joseph.

La présente enquête publique se déroulera sur une durée de trente jours (30) du 28 août 2025 au 26 septembre 2025 à 16h00 locales inclus.

Le projet d'extension prévoit l'aménagement de la parcelle sur sa totalité, jouxtant le cimetière actuel, afin de répondre à la saturation à court terme des capacités d'inhumation pour une capacité global d'environ 300 places. L'aménagement prévu comprend 2 phases :

La première phase (urgente) consiste à la création de :

- 96 concessions en pleine terre (profondeur 2,2 à 2,5 m),
- 15 cases de columbarium,
- le déplacement de la voiries piétonnes et roulantes, réseaux d'eau et d'eaux pluviales,
- Aménagements paysagers et mobiliers urbains.

La deuxième phase qui est envisagé sur un pas temps plus long sera de créer des zones d'inhumation supplémentaire entre la nouvelle voirie et le terrain de football sur la même parcelle pour la création d'environ 200 places.

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Joseph est l'autorité compétente pour conduire la procédure d'enquête publique et est la personne responsable du projet.

Des informations pourront être demandées auprès de la Direction Générale des Services Techniques - Pôle technique de la Mairie de Saint-Joseph.

Le président du Tribunal Administratif de la Réunion a désigné monsieur Philippe GARCIA en qualité de commissaire enquêteur titulaire et monsieur Lambert DIJOUX en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique est fixé à :

- Hôtel de ville de Saint-Joseph - 277, rue Raphaël Babet - BP 1 - 97 480 Saint-Joseph  
Tél : 02 62 35 80 00 Fax : 02 62 35 80 07

Jours et Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le dossier d'enquête sera consultable à la mairie de Saint-Joseph (mairie principale) et à la mairie annexe de Vincendo pendant toute la durée de l'enquête durant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, hors jours de fermeture exceptionnelle.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville : <https://saintjoseph.re/Enquete-publique-concernant-I>, à compter de l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

De plus, un poste informatique sera mis à disposition pour consultation.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations et propositions orales et/ou écrites du public selon les jours et heures suivants à :

**Mairie de Saint-Joseph – Hôtel de Ville** \_ 0262 35 80 00  
277 rue Raphaël Babet - BP 1 – 97 480 SAINT-JOSEPH

Jeudi 28 août 2025	de 09h à 12h
Mercredi 10 septembre 2025	de 09 h à 12h
Vendredi 26 septembre 2025	de 13h à 16h

**Mairie Annexe de Vincendo** – 0262 37 20 12  
105 rue Marcel Pagnol – 97 480 SAINT-JOSEPH

Vendredi 5 septembre 2025	de 13h à 16h
Jeudi 18 septembre 2025	de 09h à 12h

Le public pourra également formuler ses observations et propositions en les consignant :

- 1°- **soit sur le registre d'enquête** : un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête
- 2°- **soit en les adressant par voie postale** à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête
- 3°- **soit par courrier électronique** à l'adresse : [enq.cimetieredevincendo@saintjoseph.re](mailto:enq.cimetieredevincendo@saintjoseph.re)

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction Générale des Services Techniques – Pôle technique - de la Commune de Saint-Joseph – aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00) et sur le site internet suivant : <https://saintjoseph.re/Enquete-publique-concernant-I> pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi qu'à la Préfecture de la Réunion et à la Sous-Préfecture de Saint-Pierre.

A l'issue de l'enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, une demande d'autorisation sera adressée au représentant de l'État.

Le Maire  
Patrice SELOTON

